



ecomaison

09/07/2024

Tout savoir sur l'éco-modulation

REP Jouet
& Brico-Jardin



Présentation des intervenants



Céline RAMOS

**Responsable Grands
Comptes Jouets**

Ecomaison

Ordre du jour

1

Cadre
réglementaire

Définition de
l'éco-modulation

Calendrier
d'application

5

Les futures
éco-modulations

2

Définition d'une
pièce détachée

Mise à disposition

3

Modalités
d'application

4

Déclaration &
calcul de l'éco-
modulation



ecomaison

1. Cadre réglementaire

Définition

Calendrier d'application

09/07/2024

Cadre réglementaire



- ▶ L'**article L.541-10-3 du Code de l'Environnement** fixe le principe de l'éco-modulation au sein des filières REP. « La modulation prend la forme d'une **prime** accordée par l'éco-organisme au producteur lorsque le produit remplit les critères de performance et celle d'une **pénalité** due par le producteur à l'éco-organisme lorsque le produit s'en éloigne. Les primes et pénalités sont fixées de manière transparente et non discriminatoire. » (Article L541-10-3)

- ▶ L'**article L. 541-9-1** ¹ également appelé **article 13 de la loi AGEC** fixe les modalités d'affichage des Qualités et Caractéristiques Environnementales (QCE) des produits destinés aux consommateurs sur la **fiche dématérialisée (Art. R. 541-222.du Code de l'Env.)**

- ▶ **Les arrêtés du 27 octobre 2021** précisant les modalités d'application des éco-modulations relatives aux pièces détachées sur :
 - **Le cahier des charges de la filière Jouets**

 - **Le cahier des charges de la filière Articles de Bricolage et jardin**

Définition et calendrier d'application

► Qu'est-ce qu'une éco-modulation ?

C'est une **modulation financière des montants d'éco-participation** en fonction de certains critères environnementaux du produit.

On parle de **prime** lorsque cette modulation réduit le montant d'éco-participation et de **pénalité** dans le cas contraire.



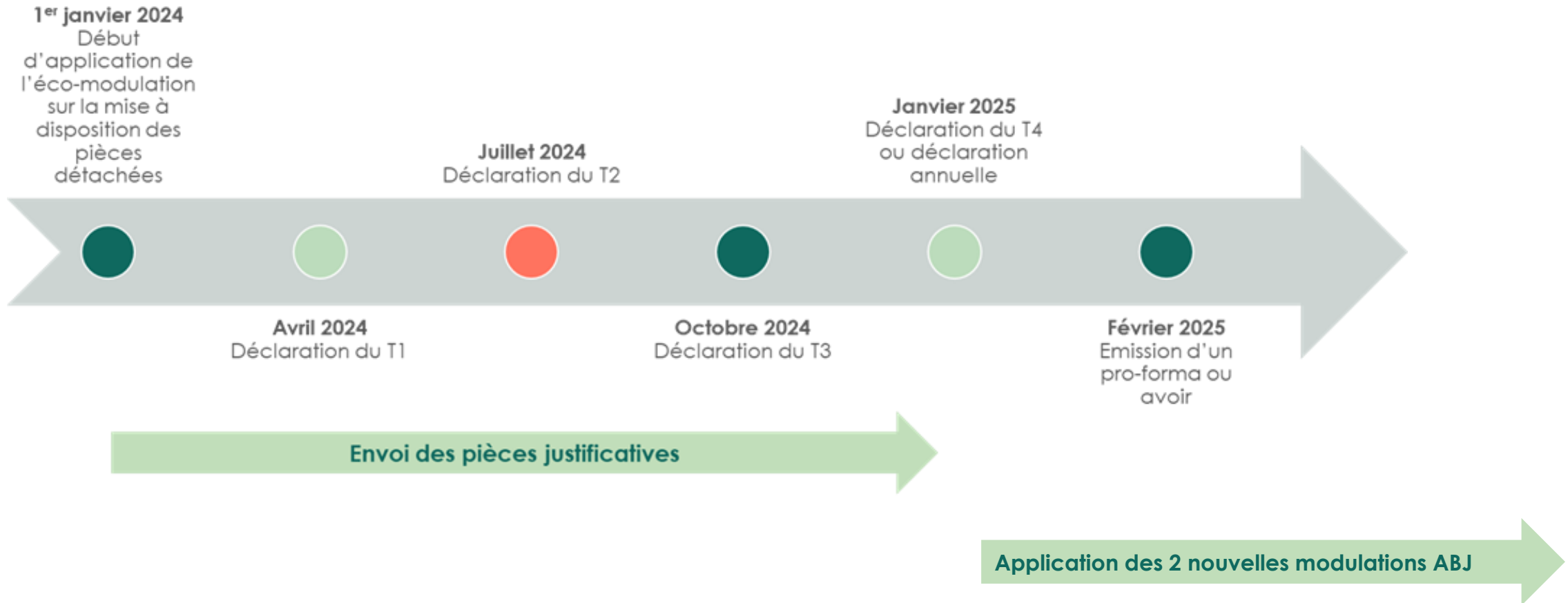
Avant d'être mises en place, ces modulations sont conçues en collaboration en Groupes de travail, avec des représentants des fabricants et des distributeurs, avant d'être validées par les instances de gouvernance d'Ecomaison et les pouvoirs publics.

► Quel est le calendrier d'application ?

L'éco-modulation sur les **pièces détachées** entre en vigueur à partir du **1er janvier 2024**.

Les autres critères sur les **REP Jouet et Articles de bricolage et de jardin** entreront en vigueur à partir du **1er janvier 2025**.

Récapitulatif du calendrier « Pièces détachées »





ecomaison

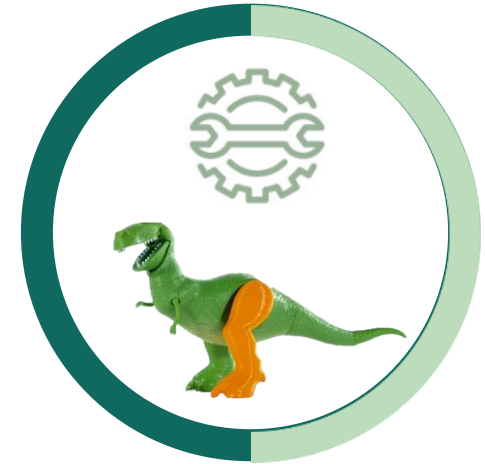
2. Définitions : Pièce détachée & mise à disposition

09/07/2024

Qu'est-ce qu'une pièce détachée concernée par l'éco-modulation ?

► Définition :

- La **pièce détachée** est une **pièce distincte faisant partie intégrante d'un produit** et rendue **disponible par le metteur sur le marché**.
- Elle est **essentielle pour remplir la fonction principale du produit**, à la **différence d'un accessoire**.
- **La mise à disposition des** pièces détachées s'entend au sens de l'article **L111-4 du Code de la Consommation**.
- Il s'agit donc de mettre à disposition ces pièces « dans des conditions non discriminatoires aux vendeurs professionnels, aux reconditionneurs et aux réparateurs, agréés ou non » [...] « **dans un délai de quinze jours ouvrables** ».



Critères cumulatifs

1. Seuls les produits multi-composants sont concernés (i.e. ceux qui ont strictement plus de 2 éléments hors éléments de fixation)
2. Les pièces détachées mises à disposition sont celles indispensables à l'utilisation du produit
3. Mise à disposition pendant un nombre d'année X minimum après la dernière mise en marché de la référence produit
4. Une condition à l'application de la prime est l'absence de perturbateurs physiques ou chimiques (tels que décrits dans l'outil d'analyse de la recyclabilité d'Ecomaison).

Qu'est-ce qu'une pièce détachée concernée par l'éco-modulation ?

► Précisions :

Elle n'a pas vocation à être remplacée a priori, elle l'est généralement à la suite de :

- **détériorations accidentelles,**
- **usure sur le long terme** (durée proche ou équivalente de la durée de vie du produit),
- **usure prématurée** liée à un **mésusage,**
- **problème qualité** ou encore un **égarement.**
- elle n'a pas l'obligation d'avoir la même esthétique (couleur) que la pièce d'origine tant qu'elle **assure la même fonctionnalité.**
- elle est **remplaçable** par le consommateur ou un professionnel.





ecomaison

3. Modalités d'application

09/07/2024

Modalités d'application

► Quels sont les critères d'éligibilité à l'éco-modulation ?

Le metteur sur le marché doit être **adhérent auprès d'Ecomaison** et **à jour de ses déclarations et paiements**.

Concernant **l'éligibilité des produits** pour bénéficier de la prime, ceux-ci doivent **répondre à trois critères** :

REP Articles de Bricolage et Jardin	REP Jouets
Seuls les produits multi-composants sont concernés (i.e. ceux qui ont strictement plus de 2 éléments hors éléments de fixation)	
Les pièces détachées mises à disposition sont a minima celles qui sont indispensables à l'utilisation du produit	
Mise à disposition pendant 5 ans (a minima) après la dernière mise en marché de la référence produit éco-modulée pour les produits de Bricolage et de Jardinage	Mise à disposition pendant 2 ans (a minima) après la dernière mise en marché de la référence produit éco-modulée pour les Jeux et Jouets



Exception : Une place de marché, n'étant pas un metteur sur le marché, ne peut pas bénéficier de cette modulation.

Modalités d'application

► Quels sont les modes de preuves ?

L'adhérent doit compléter :

- **l'attestation sur l'honneur**, mise à disposition sur l'espace service,
- **l'annexe produits des références** éco-modulés situé en onglet 2 de l'attestation sur l'honneur,
- Préciser dans l'attestation la **durée pendant laquelle** - **ou la date jusqu'à laquelle** - les pièces détachées indispensables à l'utilisation du bien sont disponibles.
- Enfin, fournir **la copie d'un document commercial ou d'un support durable** accompagnant la vente, mentionnant, pour chaque référence déclarée (nomenclature produit, notice, éclaté de pièces...)

Pour **un produit mis en marché en année N**, le document à nous communiquer doit **a minima** indiquer une date de disponibilité des pièces détachées jusqu'au :



31/12/N+5 pour la filière Bricolage-Jardin



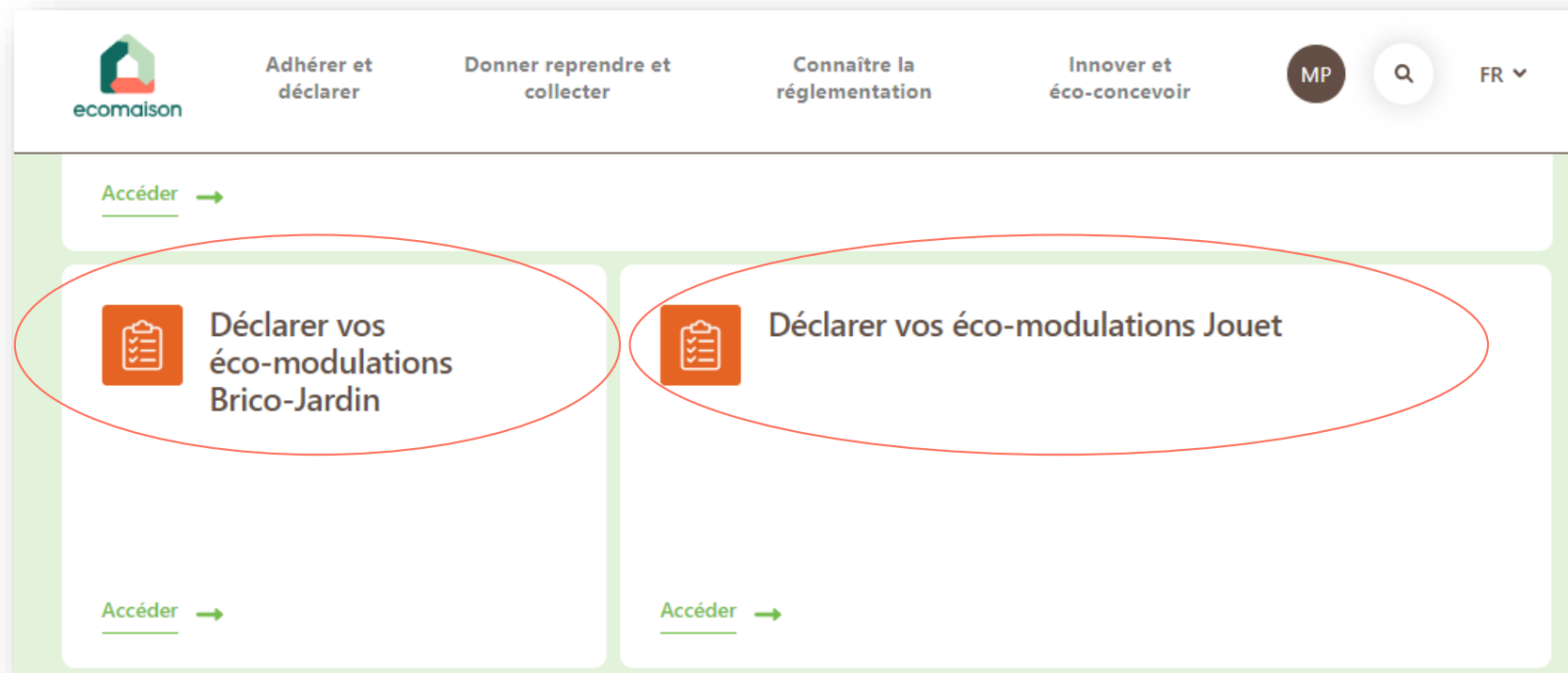
31/12/N+2 pour la filière Jouets

Transmission des pièces


► Comment transmettre les documents de preuve à Ecomaison ?

Pour une application sur les mises en marché de l'année N, il faut communiquer à Ecomaison, les pièces justificatives en utilisant l'interface dédiée **entre le 1er janvier N et le 31 décembre N**.

Cette interface est disponible sur votre **espace-services adhérent Ecomaison**.



1.1 L'attestation sur l'honneur (onglet 1)

 ecomaison	
<i>Attestation sur l'honneur et engagement relatifs à la mise à disposition de pièces détachées</i> <i>REP Articles de Bricolage et de Jardin</i>	
Je soussigné(e) représentant(e) légal(e) de la société Immatriculée sous le SIRET Adresse complète N° d'adhérent Ecomaison	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/>
Atteste sur l'honneur avoir mis en marché des articles de bricolage et de jardin , listés en annexe, dont les pièces détachées seront commercialisées et vendues séparément durant au moins 5 ans après la dernière date de mise en marché de la ou les référence(s) produit(s) mentionnée(s) .	
Je m'engage à :	
Fournir l'ensemble des documents et preuves relatives à la mise à disposition de pièces détachées (factures, documents de production, nomenclatures produits...), afin de vérifier l'exactitude des déclarations faites et de contrôler la date de mise à disposition des pièces.	
Faciliter tout contrôle et audit par Ecomaison ou un prestataire tiers pouvant solliciter des éléments sur l'ensemble de la chaîne d'approvisionnement des produits concernés par la prime	
Attestation rédigée Le : à :	<input type="text"/> <input type="text"/>
agissant en qualité de	<input type="text"/>
Signature :	<input type="text"/>

1.2 Annexe déclarative des références éco-modulées (onglet 2)



Il faut compléter obligatoirement les colonnes :

"Référence produits", "Code Ecomaison" et les "Dates de mise à disposition".



ecomaison

* Données obligatoires

Annexe déclarative des références éco-modulées

Référence produit*	Désignation produit	EAN code	Code Ecomaison à 11 chiffres *	Date de démarrage de cette mise à disposition*	Mise à disposition des pièces détachées jusqu'au*

2. Complétude des justificatifs dans le questionnaire



Charger un

Eco-modulations : Jeux et jouets



Formulaire de déclaration Prime à la mise à disposition de pièces détachées REP Jouets

Crédit : Falquet

Qu'est-ce qu'une éco-modulation ?

C'est une modulation financière des montants d'éco-participation en fonction de certains critères environnementaux du produit. On parle de prime lorsque cette modulation réduit le montant d'éco-participation et de pénalité dans le cas contraire.

Bon à savoir

Avant d'être mises en place ces modulations sont conçues en collaboration avec différents producteurs et distributeurs avant d'être validées par différentes instances comme le Comité des Parties Prenantes, où siègent des représentants des entreprises, des collectivités locales, des associations environnementales et des opérateurs de déchets, puis par les pouvoirs publics.

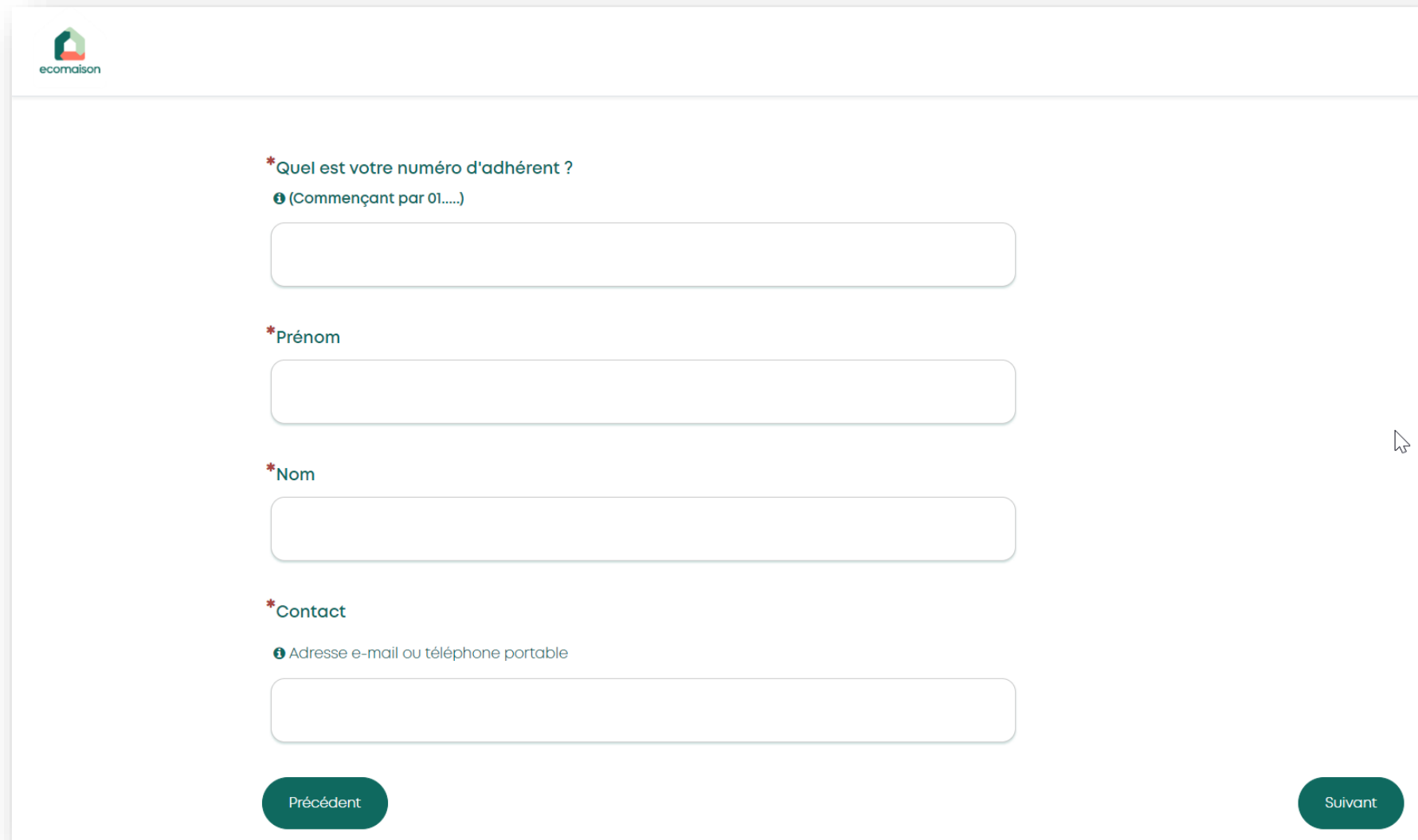
Quel est le contexte réglementaire ?

L'article L.541-10-3 fixe le principe de l'éco-modulation au sein des filières REP.

L'arrêté du 27 octobre 2021 portant sur le cahier des charges de la filière Jeux et jouets précise les modalités d'application des éco-modulations relatives aux pièces détachées.

L'article L. 541-9-11 du Code de l'Env. et son décret d'application du 29 avril 2022 fixent les modalités d'affichage des caractéristiques environnementales des produits destinés aux consommateurs.

2. Complétude des justificatifs dans le questionnaire



ecomaison

* Quel est votre numéro d'adhérent ?
📌 (Commençant par 01.....)

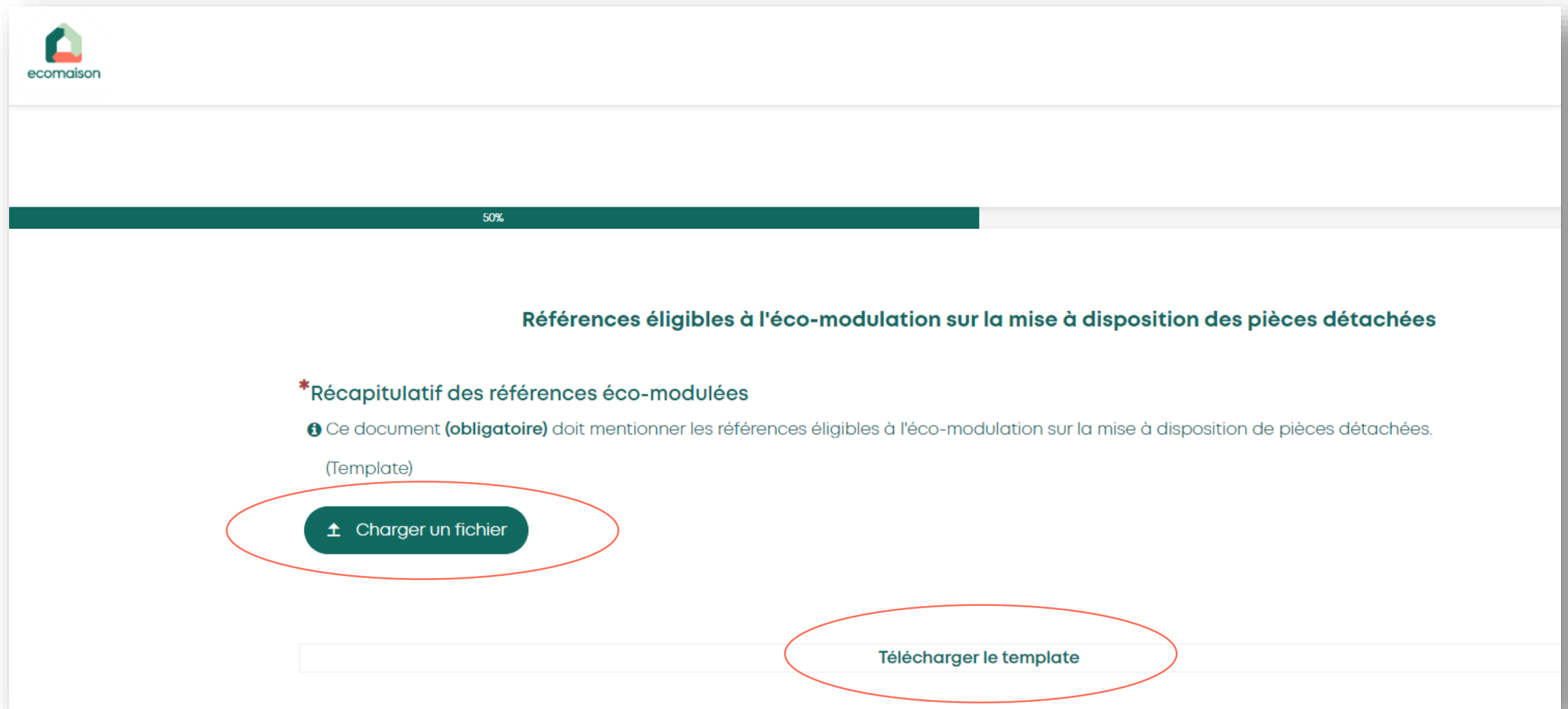
* Prénom

* Nom

* Contact
📌 Adresse e-mail ou téléphone portable

Précédent Suivant

2. Complétude des justificatifs dans le questionnaire



ecomaison

50%

Références éligibles à l'éco-modulation sur la mise à disposition des pièces détachées

*Récapitulatif des références éco-modulées

i Ce document (**obligatoire**) doit mentionner les références éligibles à l'éco-modulation sur la mise à disposition de pièces détachées.

(Template)


[↑ Charger un fichier](#)

[Télécharger le template](#)

2. Complétude des justificatifs dans le questionnaire

* Document de preuve correspondant

i Document commercial ou support durable accompagnant la vente, mentionnant, pour la référence déclarée, la durée pendant laquelle - ou la date jusqu'à laquelle - les pièces détachées indispensables à l'utilisation du bien sont disponibles.

 Charger des fichiers

Précédent

Envoyer



ecomaison

4. Déclaration & calcul

09/07/2024

Modalités et calcul

► Calcul et versement de la prime

Elle **correspond à 10% HT du montant HT de l'éco-participation** du produit concerné.

A la fin de chaque exercice N, lors du 1^{er} trimestre N+1, le calcul des primes est effectué et donne lieu **à l'émission d'un avoir**.

► Déclaration pour bénéficiaire de l'éco-modulation

Les codes bénéficiaires d'éco-modulations sont déclarés **chaque trimestre, pour la période échue**. Il n'est **pas possible d'ajouter a posteriori des codes éco-modulés à une déclaration déjà validée**.

► Mise à disposition de pièces détachées en cours de période

Lors de la déclaration des mises en marché de cette période, il faudra **distinguer pour une même référence produit les quantités éligibles à la modulation** de celles qui ne pouvaient pas y prétendre.

Tous les codes se terminant par 1, dans le générateur de codes publié début 2024, pourront bénéficier de l'éco-modulation.



Illustration de l'évolution de la déclaration

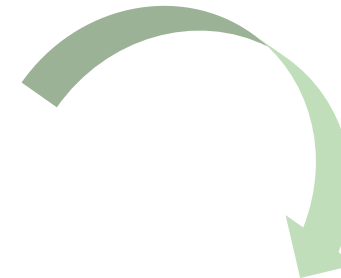
Impacts sur la déclaration

Le metteur sur le marché doit **modifier sa codification et sa déclaration**.

Ainsi, le fichier de déclaration devra obligatoirement comporter :

- **Indiquer** sur la ligne de déclaration **la référence interne de votre produit** (facultative aujourd'hui),
- **Remplacer le dernier chiffre « 0 »** du code à 11 chiffres **par un « 1 »**

Code Ecomaison à 11 chiffres (hors Eco-modulation)	Nombre d'unité fonctionnelle (unités, tonnes, m ² ,ml, m ³ ...) [obligatoire]	Tonnage (jusqu'à 3 décimales)	Vos références (FACULTATIF AUJOURD'HUI)	Composition OU Montant HT éco-part
21100020000	0,03810	0,03810		
21100280000	0,21060	0,21060		



Code Ecomaison à 11 chiffres (Avec Eco-modulation)	Nombre d'unité fonctionnelle (unités, tonnes, m ² ,ml, m ³ ...) [obligatoire]	Tonnage (jusqu'à 3 décimales)	Vos références (OBLIGATOIRE si vous souhaitez bénéficier d'une modulation)	Composition OU Montant HT éco-part
21100020000	0,03810	0,03810		
2110028000 1	0,21060	0,21060	74946046	

Il est indispensable de respecter ces 2 conditions pour être éligible à cette modulation.



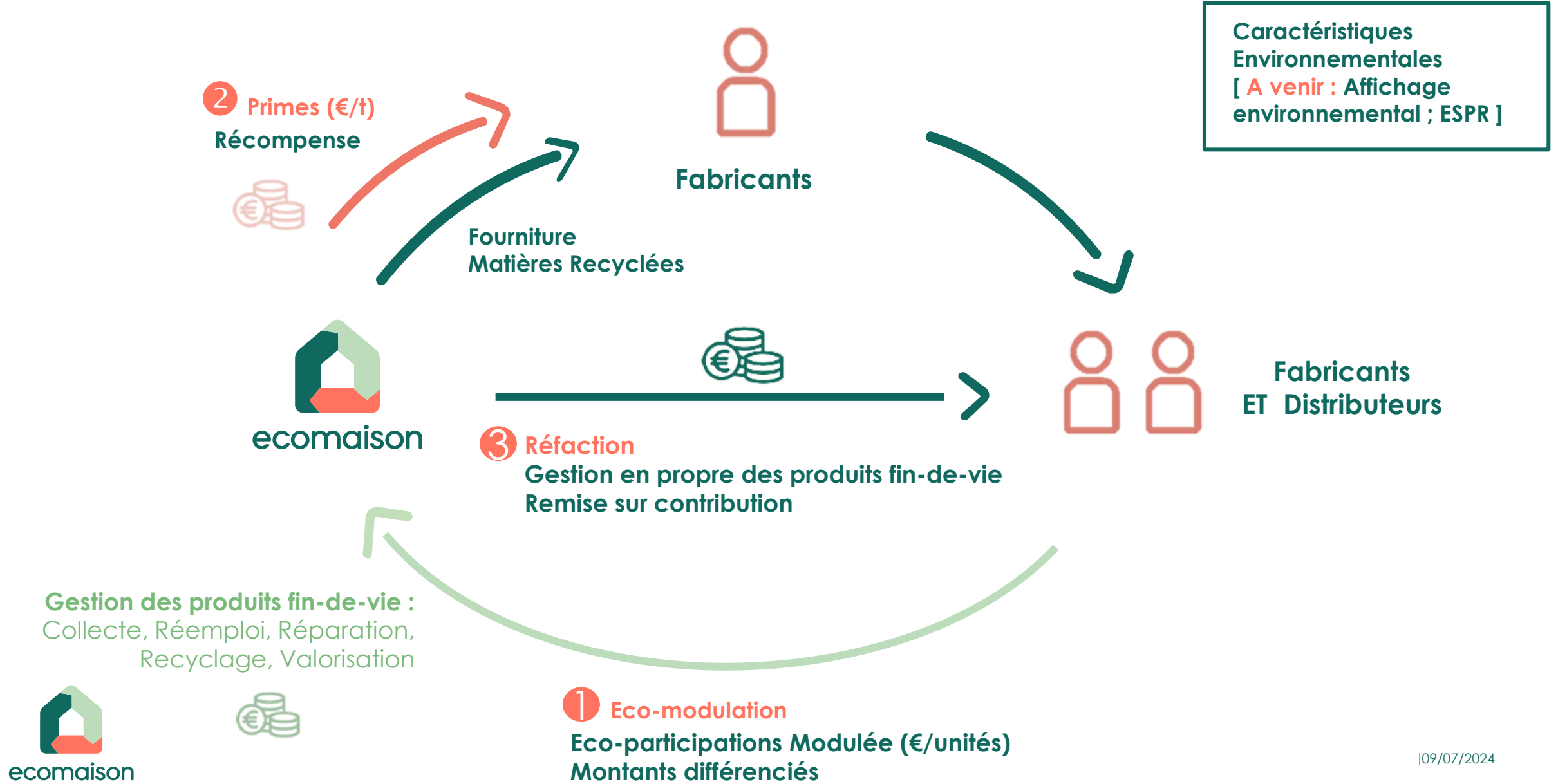


ecomaison

5. Les futures éco-modulations

09/07/2024

Un dispositif global conçu pour récompenser l'éco-conception



Eco-conception & éco-modulations pour 2024/2025

Déclinaison par filière Ecomaison

- ✓ Disponible
- ✓ A venir

	1	2			3				
	RECYCALBILITÉ	CONCEPTION ÉVOLUTIVE	DÉMONTABILITÉ APTITUDE RÉEMPLOI	GESTION DURABLE	PIÈCES DÉTACHÉES	IMR BOIS	IMR MOUSSES	IMR PLASTIQUES	IMR TEXTILES
AMEUBLEMENT	✓	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓
BÂTIMENT	✓		✓	✓	✓	✓	✓	✓	
JEUX/JOUETS	✓			✓	✓	✓	✓	✓	✓
BRICO-JARDIN	✓			✓	✓			✓	



ecomaison

Une question ?

Pour toute interrogation, n'hésitez pas à nous contacter au **0811 69 68 70** ou par e-mail à l'adresse contact@ecomaison.com

Merci de mentionner en objet votre N° de COMPTE Ecomaison à 7 caractères et l'objet de votre demande.

Nous vous répondrons dès que possible.



ecomaison

09/07/2024

Merci.